



Au tableau

Un point de vue et des propositions pour répondre aux défis éducatifs



La citoyenneté, ça s'apprend !

Relever collectivement le défi d'enseigner la démocratie à l'école

Par **Mathilde Bouchardon**, trésorière, et **Éric Buge**, président de l'association **Parlons Démocratie**
Mars 2022



Présentation de l'association
Parlons Démocratie

Parlons Démocratie est une association ayant pour objectif de partager auprès des jeunes générations la connaissance des institutions et du fonctionnement de la démocratie, en intervenant à titre gratuit notamment dans le cadre scolaire (présentation du fonctionnement de la démocratie française, simulations de débat parlementaire). Elle est composée de personnes qui travaillent ou ont travaillé dans les institutions publiques (préfets, magistrats, fonctionnaires parlementaires, universitaires...) et propose une « vision de l'intérieur », sans prise de parti politique, des institutions et des pratiques démocratiques.

Introduction

L'association Parlons Démocratie est née en 2020 de la profonde conviction que l'école a un rôle de premier plan à jouer dans l'apprentissage de la citoyenneté. Cette responsabilité particulière de l'école dans la formation des élèves comme futurs citoyens a d'ailleurs récemment fait l'objet de la réforme de l'enseignement moral et civique (EMC), qui remplace « l'éducation civique » depuis la rentrée scolaire de 2015. Il ne s'agit pas ici de tirer un quelconque bilan de cette réforme, mais simplement de constater qu'il existe, aujourd'hui encore, **un besoin criant d'enseigner davantage le fonctionnement de notre démocratie à l'école, à tous âges et à tous niveaux.**

Pourquoi enseigner la démocratie à l'école ?

Former des citoyens a toujours été une mission de l'école, depuis au moins la Troisième République. La démocratie n'est ni une donnée ni un acquis irréversible, c'est un régime politique qui nécessite, pour se perpétuer, l'adhésion de ses membres. Or, on le constate, étude après étude, cette adhésion a tendance à diminuer.

La progression du taux d'abstention en est le signe le plus flagrant. Aux dernières élections locales, **ce sont 80 % des moins de 35 ans qui n'ont pas pris part au scrutin.** Or, les travaux sociologiques le montrent désormais bien : plus une personne a le sentiment d'être bien informée quant au fonctionnement des institutions publiques, plus elle a appris à développer son esprit critique et plus elle se sent légitime à participer aux élections et à intervenir dans le débat démocratique.

Bien entendu, comprendre comment fonctionne la démocratie n'est pas la solution miracle à l'abstention et à la défiance envers les institutions. **Mais il est certains qu'à l'inverse, ne pas savoir à quoi sert son vote, c'est être incité à ne pas s'en servir...** Quand nous faisons débattre les jeunes sur ce thème, ils ne souhaitent pas l'abaissement du droit de vote à 16 ans en l'absence d'un accompagnement pédagogique adapté. Et ce, pour une raison simple : ils ont l'impression de ne pas assez bien maîtriser l'univers politique et la marche des institutions pour pouvoir s'exprimer utilement. Il n'y a pas de raison que ce sentiment soit substantiellement différent à 18 ans.

En outre, **l'enseignement civique a des effets insoupçonnés.** À chaque intervention dans une classe, l'enseignant nous fait part de son étonnement face au dynamisme, aux connaissances et à l'entrain de certains de ses élèves qui ne participent jamais en temps normal, voire qui sont en difficulté scolaire. L'enseignement civique, qui est plus dialogué et participatif que la « classe » ordinaire, leur permet de se montrer sous un autre jour.

L'apprentissage de la démocratie à l'école peut et doit préparer, de manière égalitaire et dès le plus jeune âge, à l'exercice de la citoyenneté.

L'éducation civique, un apprentissage marginalisé

L'EMC est une discipline dont l'importance est aujourd'hui très largement sous-estimée par les programmes scolaires. Le statut secondaire de cette discipline se matérialise de plusieurs manières.

- **L'horaire consacré à l'EMC est plus que modeste :** 1h hebdomadaire au primaire, 30 minutes au lycée et un horaire non spécifiquement défini au collège. En plus d'être modeste, ce temps constitue bien souvent une variable d'ajustement. L'EMC étant associé à une autre matière, généralement l'histoire-géographie, son temps d'enseignement tend à être raccourci, de manière à pouvoir terminer le programme dans l'autre matière enseignée. Seule la moitié, voire un tiers, des heures consacrées à l'EMC dans les programmes scolaires seraient réellement effectuées, selon les enseignants rencontrés.
- **L'évaluation est absente,** tant pour les élèves que pour les enseignants. Il arrive même que des inspecteurs de l'éducation nationale demandent expressément aux professeurs d'enseigner une matière autre que l'EMC lors de leur venue en classe.
- Au sein même de l'EMC, **l'enseignement des institutions et de la citoyenneté est relativement délaissé.** Le développement des compétences morales (laïcité, liberté d'opinion, lutte contre les discriminations etc.) est beaucoup plus mis en avant que celui des compétences civiques (connaissance des institutions publiques, participation politique, engagement associatif et politique etc.) (Amilhat, 2021).

Une envie forte, de la part des élèves et des enseignants

Les enseignants rencontrés sont unanimes : **ils souhaiteraient pouvoir consacrer plus de temps, sur l'année scolaire, à l'enseignement du fonctionnement des institutions démocratiques.** Un certain nombre d'entre eux ne se sentent néanmoins pas légitimes à délivrer un tel enseignement, soit parce qu'ils estiment ne pas disposer d'une formation suffisamment étayée en la matière, soit parce qu'ils jugent difficile d'évoquer certains sujets sans prendre parti politiquement (Bozec, 2018).

En effet, les enseignants font face à **un cruel manque de formation initiale ou continue** en matière d'EMC. L'EMC est certainement la seule matière à être enseignée par des professeurs qui n'y ont pas été formés ! Imaginerait-on qu'un professeur de physique-chimie n'ait été formé qu'en physique ou un professeur de lettres classiques qu'en grec ancien ? C'est pourtant ce que l'on impose aux enseignants d'EMC : ils n'ont été formés que dans leur matière principale, mais doivent aussi en enseigner une autre.

Face aux difficultés vécues par les enseignants, **de nombreux outils ont été rendus disponibles sur plusieurs sites publics** (comme le portail « Prim à bord », le site du « Réseau Canopé » ou le site « Eduthèque »). Néanmoins, comme l'a rappelé la Cour des comptes en 2021, l'accès à l'ensemble de ces outils est complexe du fait de leur multiplicité et du manque d'accompagnement des enseignants.

Un exemple d'action

La formation des enseignants

Ce besoin de formation des enseignants à l'**EMC** a été à l'origine d'un partenariat noué entre l'association des professeurs d'histoire géographie (APHG) et notre association. **Parlons Démocratie** intervient non seulement dans les classes de nombreux membres de l'**APHG** mais elle propose aussi des sessions de formation continue à ces professeurs sur des thématiques liées à la démocratie (Conseil d'Etat, démocratie et numérique etc.).

Quant aux élèves, force est de constater qu'ils aspirent, dans leur grande majorité, à mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie ainsi que les problèmes de société auxquels ils sont nombreux à être sensibilisés. **Le débat est toujours dynamique et informé et il est généralement difficile de le clore à la fin de l'intervention**, tellement l'envie de s'exprimer et de débattre est forte !



Témoignage d'un élève de terminale à Amiens après une intervention



La simulation de débats m'a plu. C'était interactif et le fait d'être **"acteur" et non spectateur** permet de mieux comprendre les rôles de chacun et le fonctionnement d'une séance à l'Assemblée. Je garde donc un bon souvenir de cet atelier qui m'a permis de "voir" le fonctionnement de l'Assemblée nationale sous un "nouveau jour" (en fait j'y connaissais pratiquement rien).

Quelle utilité pour les associations comme Parlons Démocratie ?

Le monde associatif est, depuis longtemps déjà, un acteur de premier plan pour relayer et prolonger l'action de l'école dans le domaine de la formation à la citoyenneté.

- **L'objectif d'une association comme Parlons démocratie n'est pas de se substituer à l'enseignement délivré par les enseignants.** L'association intervient uniquement en partenariat avec les établissements scolaires qui le souhaitent, et ce, pour apporter une vision qui se veut davantage « concrète » - car vécue de l'intérieur - du fonctionnement de nos institutions démocratiques. En amont de l'intervention de l'association, le travail préparatoire réalisé par l'enseignant avec ses élèves demeure crucial.
- **L'objectif d'une telle association n'est pas non plus de transmettre des convictions politiques ou des prises de position.** Sur le modèle de l'obligation de neutralité qui s'impose aux fonctionnaires, les intervenants de l'association s'engagent à ne pas faire état de leurs convictions politiques ou idéologiques personnelles et à prendre en considération l'ensemble des points de vue et des opinions dans le déroulement des présentations et des débats.

La société a tout à gagner à ce que le monde associatif vienne en renfort et en appui des actions engagées en milieu scolaire. Il est également nécessaire d'engager une réflexion d'ensemble sur la place que doit avoir, à l'école, la formation à la citoyenneté.

Faire sortir l'éducation civique de l'angle mort des politiques éducatives Recommandations

L'idée que l'éducation civique pourrait utilement être revalorisée et devenir un vrai levier d'apprentissage de la citoyenneté, est très largement partagé. Pour ce faire, quelques préconisations peuvent être avancées.

Systématiser l'intervention de praticiens en milieu scolaire, c'est-à-dire des personnes qui ont une connaissance fine des institutions et qui peuvent parler de manière concrète, souvent avec passion, du fonctionnement de notre démocratie.

La France compte environ 5,6 millions d'agents publics, dont plus de 3,8 millions de fonctionnaires, présents sur l'ensemble du territoire. La systématisation de l'intervention de praticiens - laquelle pourrait être prévue explicitement dans les programmes d'EMC - pourrait toucher un très grand nombre d'élèves, y compris en milieu rural ou en outre-mer. Les visites de terrain, notamment celles de tribunaux, de mairies, voire d'institutions nationales, sont également à encourager.

Les interventions visant à renforcer l'apprentissage de la citoyenneté en milieu scolaire ne sont, bien évidemment, pas exclusives d'autres modalités d'action tout aussi importantes, à l'instar de ce que peuvent apporter l'éducation populaire ou le service civique.

Renforcer l'implication des élèves dans le fonctionnement des instances participatives mises en place en milieu scolaire, comme les conseils d'école en primaire ou les conseils de la vie lycéenne.

Il est nécessaire de mieux articuler, d'un côté les connaissances qui peuvent être acquises en cours d'EMC, et de l'autre, les aptitudes et les capacités développées dans le cadre de la citoyenneté scolaire. Pourrait ainsi être expérimentée et évaluée la possibilité pour les élèves de formuler des propositions de réforme du règlement intérieur de l'établissement au conseil d'administration de ce dernier, à la suite de débats délibératifs en classe.

La démocratie ne s'apprend pas en une fois. Elle consiste en une culture progressivement acquise par les citoyens et c'est à l'école que cette culture doit, en premier lieu, s'acquérir.

Références bibliographiques

AMILHAT Camille, 2021, *Apprendre le métier de citoyen. Contribution à l'étude de la socialisation politique scolaire*, Thèse de science politique sous la direction de Daniel Gaxie, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 534 p.

BOZEC Géraldine, 2018, « La formation du citoyen à l'école : individualisation et dépolitisation de la citoyenneté. », *Lien social et Politiques*, n°80, p. 69-88

Cour des comptes, 2021, « La formation à la citoyenneté », Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, 146 p.

Présentation de VersLeHaut,

Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, **VersLeHaut** est le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation.

Hors du champ partisan, **VersLeHaut** associe notamment à sa réflexion des acteurs de terrain et diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.



VersLeHaut